

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le dimanche 24 mai 2020 à 9h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Sandrine LETIERCE, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Cédric BELLEGUEULLE, Florent PECQUERY, Frédéric NARDELLO, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT

Absents :

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### ELECTIONS DU MAIRE ET DES AJOINTS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Annie DA COSTA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Sous la présidence du doyen d'âge, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Florent PECQUERY et Mme Sandrine LETIERCE.

Celui-ci a demandé qui a été candidat Maire, Monsieur DEFLESSELLE s'est déclaré candidat.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal a voté.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11

M. Claude DEFLESSELLE, candidat, ayant obtenu 11 suffrages a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### ÉLECTION DES AJOINTS

Sous la présidence de M. Claude DEFLESSELLE, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a rappelé qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2, la commune peut disposer au maximum de trois adjoints et d'un adjoint au minimum et qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre d'adjoints au maire de la commune.

#### Élection du premier adjoint

Est candidate Annie DA COSTA

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11

Mme Annie DA COSTA, candidate, ayant obtenu 11 suffrages a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

#### Élection du deuxième adjoint

Est candidate Rose Marie LESCOT

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11

Mme Rose-Marie LESCOT, candidate, ayant obtenu 11 suffrages a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

## INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sur proposition du Maire, les indemnités du Maire et adjointes sont définies de la façon suivante :

- 80% de l'indemnité maximale de 25.5% de l'indice brut terminal pour le maire.
- 80% de l'indemnité maximale de 9.9% de l'indice brut terminal pour les adjoints.

6 voix pour et 5 voix qui voulaient que les élus aient une indemnité maximum.

## ELECTION DELEGUES DIFFERENTS SYNDICATS

Après candidatures et votes, les conseillers municipaux suivants seront délégués de la commune dans les différents syndicats

### Communauté de communes du Territoire Nord

#### Picardie :

Titulaire : Claude DEFLESSELLE,

Suppléant : Annie DA COSTA

### ESAT "Les Alençons" :

Titulaire : Thierry SAGUEZ

Suppléant : Annie DA COSTA

### Fédération Départementale de la Somme (Syndicat d'électrification) ;

Annick SAGUEZ et Philippe BERNARD

### SISCO (Syndicat scolaire) :

Titulaires : Jennifer VAILLANT, Rose-Marie LESCOT

Suppléants : Florent PECQUERY, Annick SAGUEZ

## DELEGUES CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le nombre de délégués du Conseil Municipal au CCAS sera de 5.

Les délégués du Conseil Municipal au CCAS seront :

Mme Annie DA COSTA,

Madame Rose-Marie LESCOT,

Monsieur Philippe BERNARD,

Madame Jennifer VAILLANT,

Monsieur Cédric BELLEGUEULLE.

## VOTE DU TAUX IMPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants identique à ceux des années précédente pour la fiscalité directe locale de l'année 2020 :

Taxe foncière bâti : **16,40%**

Taxe foncière non bâti : **34,50%**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de **44 071 €**.

Monsieur le Maire rappelle au conseillers que cette année nous ne devons plus voter le taux d'imposition pour la taxe d'habitation et que celle-ci est à ce jour compensé en totalité.

## SUBVENTION FNADT

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Le montant des travaux est estimé à 475 000€ HT.

Le montant de la subvention sollicité est de 111 494.50€

## COMPTE DE GESTION COMMUNE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Sous la présidence de Madame Annie DA COSTA, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019, qui s'établit ainsi :

Excédent de fonctionnement :	349 019.96€
Excédent d'investissement :	86 066.05 €
Excédent Global :	435 086.01 €

Hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2019.

## BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2020 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	559 567€
Section d'investissement :	679 660€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2020 de la commune.

## INFORMATIONS DIVERSES

A la demande générale, les réunions de conseil auront lieu le plus souvent le lundi.

